

grand nombre, car un seul à Regina impose à ces gens de la Saskatchewan des déplacements qu'ils ne peuvent se permettre—qui serait chargé d'intenter les procédures judiciaires nécessaires pour le remettre au travail ou lui assurer justice.

L'hon. M. HANSON: Personne n'en est chargé actuellement.

M. DOUGLAS (Weyburn): Non, pas dans les conditions actuelles. Ne sachant que faire, l'homme moyen ne fera rien. Il maugréera bien un peu, mais finira par se calmer. Il ne saura à qui s'adresser, il ne connaîtra personne chargé de le défendre et il laissera faire.

J'ai entendu avec plaisir le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) nous dire qu'il profiterait du bill des subsides pour nous faire un exposé. Espérons qu'il nous sera donné, non seulement de l'entendre, mais de discuter avec lui tout le programme de reconstruction et de rétablissement. Cet énorme problème forcera le Gouvernement à donner toute sa mesure. Je regrette que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de maintenir en fonctions, pour la durée de la guerre, un comité permanent qui aurait pu étudier ce problème et dresser des plans pour l'après-guerre. Ainsi que quelqu'un l'a dit, le retour de la paix posera pour le pays, outre celui qu'aura occasionné le conflit lui-même, le problème le plus sérieux que nous ayons encore eu à résoudre. Nous aurons peut-être, avant la fin de l'année, près de 750,000 hommes sous les drapeaux. Le nombre de ceux qui travaillent dans les usines de munitions et autres fabriques de guerre atteint presque les trois-quarts de million. Par conséquent, la fin des hostilités aura pour effet de déverser sur notre marché de la main-d'œuvre entre un million et quart et un million et demi d'hommes. Voilà un problème qui est de nature à déconcerter nos meilleurs cerveaux, et nous ne pouvons nous permettre de l'aborder à l'aveugle et d'attendre qu'il se pose effectivement.

Il y a plusieurs mesures à prendre. On a déjà mentionné la canalisation du Saint-Laurent. Le pays demande à grands cris la construction de nouveaux logements, dont le besoin se fait sentir dans presque toutes les villes. D'après une déclaration faite l'autre jour par le ministre des Munitions et approvisionnements, il y a pénurie d'énergie électrique dans l'Ontario même, et ce, quand nous possédons plus de ressources hydrauliques que tout autre pays au monde. Cela n'a pas sa raison d'être. Il convient d'arrêter un plan gigantesque d'électrification que l'on exécutera avec l'avènement de la paix.

[M. Douglas (Weyburn).]

Il importe de prendre des dispositions immédiates en vue d'assurer trois choses:

En premier lieu, la responsabilité pleine et entière de l'Etat à l'égard des soldats, dès leur licenciement.

Deuxièmement, l'obligation entière de l'Etat de procurer une formation professionnelle à ceux qui la demanderont.

Troisièmement, le placement aussi prompt que possible de ces hommes dans l'industrie privée ou dans certaines entreprises de l'Etat.

Je prévois qu'après la guerre, l'Etat sera forcé de dresser un vaste programme de travaux publics destiné à absorber les chômeurs en attendant que l'industrie ait eu le temps de les résorber. J'ose croire que le Gouvernement ne se contentera pas de la chétive mesure dont nous sommes saisis, mais qu'il nous proposera l'ensemble du plan qu'il médite, et qu'il prendra des dispositions pour constituer un comité de la Chambre. Ce comité pourra recueillir la manière de voir de certains organismes du pays, tels que la Légion canadienne, les syndicats ouvriers, les associations agricoles et l'industrie, élaborer des plans en prévision du moment où le problème de réintégration et de rétablissement dans la vie civile se posera avec une acuité beaucoup plus grande qu'aujourd'hui.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): Monsieur l'Orateur, je ne désire faire que quelques observations d'ordre général sur le projet à l'étude.

En ce qui concerne le principe même du bill, je suis persuadé que tous les honorables députés, de quelque parti qu'ils soient, et anciens combattants ou non, approuveront nos projets en faveur des militaires présentement en service, car je sais que tous les honorables députés ne demandent pas mieux que de collaborer au rétablissement et à la réintégration des démobilisés.

J'abonde dans le sens des observations de l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) et je reconnais les avantages non moins que les inconvénients de la mesure envisagée. L'unique point dont je n'ai pu convenir, peut-être parce que je ne l'ai pas bien compris, est celui qui découle de sa crainte des juristes peut-être parce qu'il est ministre du culte, ou pour quelque autre cause inexplicquée.

Sous sa forme actuelle, le bill est d'application très générale mais, comme on l'a fait observer, ses dispositions ne s'étendent qu'à un bien petit nombre de nos combattants. Déjà on en a licencié un grand nombre qui, en raison de la limite de temps indiquée dans le bill, échapperont au bénéfice de la loi. D'autre part, le bill ne pourvoit pas aux besoins de ceux qui se sont enrôlés dès qu'ils ont quitté l'école ou le collège ou qui ont quitté